



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 12 avril 2021 à 20h00**

Présent(e)s :

Mme	Véronique Hirsch, Présidente
Mmes	Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, Christine Tomassi, conseillères municipales
MM.	Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
Mme	Béatrice Hirsch, Adjointe
M.	Marc Truan, Adjoint
M.	Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2021
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Présentation des comptes 2020
6. Projet de délibération D221 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 160'000.- destiné à financer l'étude des espaces publics du centre du village :
 - Rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 3 mars 2021
 - Vote de la délibération.
7. Rapport de la commission Développement durable et infrastructures concernant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes.
8. Propositions individuelles et questions

La Présidente, Mme Véronique Hirsch, ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes. Elle donne ensuite lecture de l'ordre du jour, qui n'appelle pas de remarques.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2021

Il convient de rectifier l'orthographe de M. Berthet (et non Berhet), à la page 4. Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2021 ainsi modifié est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente donne lecture d'une lettre (datée du 15 mars 2021) qu'elle a reçue, en tant que présidente du Conseil municipal, de la part des familles Bosson, Dicker et Lesquereux :

Concerne : troncs déposés au début du chemin des Dolens

Monsieur le Maire,

Avant la réception du mail du 11 février courant envoyé par Madame Gilland, ayant vu les panneaux d'interdiction de stationner, Monsieur Dicker s'est rendu au secrétariat de la Mairie pour savoir exactement ce qui était prévu. Il a laissé son numéro de téléphone pour que l'on puisse le contacter. Ce qui n'a pas eu lieu...

En tant que riverains empruntant régulièrement ce chemin étroit qui ne permet aucun croisement, nous sommes directement concernés. Aussi ce contact, voulu judicieux mais convivial entre citoyens de la commune, aurait permis d'expliquer que le seul endroit possible à cet effet est un espace élargi à la base de la voie du tramway comme c'était le cas auparavant.

Or, actuellement, il n'y a pas de possibilité de s'arrêter ou manœuvrer face à une voiture, un fourgon ou un camion de livraison (ceci dans les 2 sens) sinon en reculant jusque sur la route ; difficile au vu du positionnement des troncs et dangereux !

Nous avons dû d'ailleurs venir en aide à des personnes coincées complètement perdues.

Nous demandons donc instamment un rendez-vous sur place afin de définir et aménager cette aire de dégagement pour permettre aux citoyens troinésiens que nous sommes de circuler sereinement sur le chemin des Dolens.

Notez que nous ne nous sommes jamais plaints du stationnement des véhicules.

Nous ne nous attarderons pas, en outre, sur le côté inesthétique des troncs choisis pour cet environnement rural.

Nous vous remercions de l'attention particulière que vous porterez à cette lettre, et, dans l'attente de ce rendez-vous, nous nous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations les meilleures.

La Présidente donne ensuite lecture de la réponse de la Mairie du 29 mars 2021, qui propose aux habitants du chemin des Dolens d'organiser une séance sur place, dans le courant du mois d'avril, afin de parler des modifications souhaitées.

La Présidente cède la parole à M. le Maire pour des précisions sur la suite de cet échange de courriers.

M. le Maire explique qu'un rendez-vous a été fixé sur place le lundi 19 avril pour aborder la problématique du croisement des véhicules et essayer de trouver une solution. Il se dit toutefois assez étonné de la réaction des auteurs de la lettre, car les camionnettes d'entreprises et les véhicules qui se garaient à cet endroit ne semblaient pas être une situation satisfaisante dans ce lieu qui est un cordon boisé. La Mairie avait tenté de régler la situation par la prévention et notamment pas la pose de panneaux mais, constatant que cela n'a pas fonctionné, a décidé d'utiliser des moyens plus contraignants.

M. le Maire apporte également une précision par rapport à une information figurant dans le courrier des familles Bosson, Dicker et Lesquereux : après leur passage à la Mairie, M. Niederhauser a téléphoné à la famille Dicker et il s'avère donc étonnant que M. Dicker n'ait pas reçu cette information.

Par ailleurs, M. Lavorel rappelle qu'il ne s'agit pas d'interdire l'accès à la promenade dans ce secteur ; la commune demande simplement aux habitants de garer leur voiture à la salle communale et de marcher 80 mètres supplémentaires.

3. Communications des Président-e-s de commissions

Communications de la Présidente de la commission Développement durable et infrastructures

Mme Schneider-Bidaux rapporte que la Mairie a organisé la « balade nocturne », en date du 24 mars, avec le mandataire de la commune chargée du projet de plan lumière. Chacun a été favorablement étonné du nombre de personnes qui se sont inscrites pour cette visite ; en effet, quatre groupes d'environ 15 personnes ont pu être constitués pour effectuer la promenade de nuit, qui s'est révélée très intéressante. La commission Développement durable et infrastructures attend désormais les conclusions du rapport dans les prochaines semaines afin de pouvoir continuer ses travaux.

Communications du Président de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets

M. Botbol explique que la commission Urbanisme, mobilité et grands projets a reçu trois membres du Conseil des Anciens, qui ont présenté une proposition de chemin pédestre favorisant la mobilité douce dans la zone agricole. La présentation, très claire et complète, a ensuite fait l'objet d'une discussion entre les commissaires qui ont décidé à l'unanimité d'intégrer cette proposition dans le plan directeur communal (PDCom), en dépit des difficultés qui pourraient être rencontrées du fait que la plupart des chemins proposés se situent sur des terrains privés.

Une seconde proposition concernant la Drize, beaucoup plus complexe et plus onéreuse, a été soumise à la commission. Comme cette proposition dépend davantage du canton que de la commune, elle a été renvoyée à l'Exécutif pour qu'il la soumette au département cantonal concerné.

M. Botbol félicite, au nom de tous les commissaires, le travail accompli par le Conseil des anciens et présenté par M. José Pittet.

Communications de la Présidente de la commission Social, jeunesse, loisirs et communication

La Présidente, Mme V. Hirsch, indique que la commission a continué son travail concernant la future ferme de la culture. Lors de ses deux séances du mois de mars, elle a auditionné Mme Anne-Christine Lennard, présidente du comité de la Ferme Rosset, qui lui a fait part des besoins pour les concerts et les expositions. Les commissaires ont également reçu M. Patrick Hess, responsable du Festival Assemblage's, qui a parlé du cahier des charges qu'il faudrait constituer pour donner des pistes aux architectes en vue de l'aménagement d'une salle de spectacle. Par ailleurs, la bibliothécaire communale, Mme Véronique Monney, est venue expliquer à la commission quels étaient les espaces nécessaires pour l'aménagement d'une bibliothèque. La commission a ensuite reçu MM. Jacques Bösch et Jean-Charles Bruttomesso (Fondation Art for Help) afin de parler des synergies possibles avec un musée Malbine. Elle a finalement profité de l'éclairage de Mme Demarex, ancienne responsable de la Julienne (salle de spectacles à Plan-les-Ouates), qui a accompagné la mise sur pied de ce centre culturel.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Population de la commune au 31 décembre 2020 : Dans le courant du mois de mars, l'Office cantonal de la statistique a publié un bilan de la population du canton de Genève et des communes pour 2020. Sur le plan cantonal, la population a très peu augmenté l'année passée, soit d'environ 2'000 habitants seulement, ce qui représente une croissance de + 0,4%. C'est la plus faible hausse depuis les années 1996-1997 et cela s'explique certainement par la situation sanitaire : situation économique incertaine, restriction des déplacements et, malheureusement, nombre plus élevé de décès.

Pour ce qui est de notre commune, la population est passée de 2'513 habitants à fin 2019 à 2'553 habitants à fin 2020, soit une augmentation de 1,6%.

Cette hausse de 40 habitants provient :

- D'un solde migratoire (les arrivées moins les départs) de + 28 personnes
- D'un solde naturel (les naissances moins les décès) de + 12 personnes

Concernant le solde naturel, il y a eu 21 naissances et 9 décès en 2020.

Cette augmentation de 40 habitants correspond à l'évolution de notre population de ces 10 dernières années :

- 2'180 habitants en 2010
- 2'338 habitants en 2015
- 2'503 habitants en 2018
- 2'553 habitants en 2020, soit + 373 habitants en 10 ans.

M. Lavorel conclut en relevant que cette situation va bientôt changer avec l'arrivée, dans les 2 à 4 prochaines années, de près de 1'000 habitants supplémentaires provenant essentiellement du Parc des Crêts.

Situation sanitaire : La situation sanitaire et les mesures prises par les autorités fédérales et cantonales depuis le mois dernier n'ayant pratiquement pas changé, les informations fournies au Conseil au mois de mars restent valables, en attendant les annonces que fera le Conseil fédéral à la fin de cette semaine.

M. Lavorel ajoute que la Mairie a annulé les manifestations qui étaient agendées ces prochaines semaines, soit le brunch campagnard prévu le 24 avril et l'apéritif du printemps prévu le 7 mai.

Décès du mari de Mme Monney : M. le Maire fait part au Conseil municipal du décès du mari de Mme Véronique Monney, bibliothécaire communale, à laquelle il adresse ses sincères condoléances.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

Banc du « bien-vivre ensemble » : Mme B. Hirsch rappelle que l'établissement de l'école primaire Tambourine / Troinex / Vigne-Rouge avait déjà répondu, quelques années auparavant, à un appel du Département de l'instruction publique (DIP) pour faire partie d'un projet pilote pour lutter contre toutes les formes de harcèlement. Le groupe de prévention de l'établissement avait planché sur un certain nombre de projets et différentes actions ont été menées avec Action Innocence.

Suite à cela, une réflexion a été menée au sein de l'établissement Tambourine / Troinex / Vigne-Rouge afin de mettre en place un nouveau projet et Action Innocence a proposé de travailler sur le concept d'un banc, qui s'appellerait le « banc du bien-vivre ensemble ». Les classes de Mme Berard (6P et 7P) et de M. Marques Dos Santos (7P) de l'école de Troinex ont été associées à ce projet, et les élèves ont participé à toutes les réflexions autour de la création du banc, qui doit symboliser la bienveillance, l'empathie, la coopération et le respect. Puis Action Innocence a pris contact avec l'École cantonale d'arts de Lausanne (ECAL), qui a élaboré une douzaine de projets de bancs. Ces projets ont été présentés à l'école de la Tambourine et les élèves ont établi un classement. Par la suite, les autorités et Action Innocence ont choisi un banc, qui sera fabriqué par les élèves de l'ECAL et qui sera installé dans le préau des écoles de la Tambourine, de la Vigne-Rouge et de Troinex. Mme B. Hirsch précise que le même banc sera installé dans ces trois préaux.

M. Niederhauser projette à l'écran une image du banc qui a été choisi et que Mme B. Hirsch commente.

Mme B. Hirsch précise que l'image présentée est un montage. Le banc s'appelle « Mikado » car il ressemble beaucoup à un mikado. Il est constitué de deux hauteurs, qui sont calculées pour convenir respectivement à des enfants âgés de 6 à 8 ans et à des enfants plus grands, voire à des adultes.

La prochaine étape consistera pour la directrice de l'établissement, Mme Daniela Capolarello, à discuter avec les enseignants et les concierges des écoles afin de trouver un emplacement pour ce banc. Ce dernier est offert aux communes, qui devront prendre en charge les frais d'installation. Il conviendra de trouver un endroit adapté dans le préau, en évitant de le placer au milieu de ce dernier.

Le banc aurait pu être inauguré à la fin du mois de juin mais, en raison de la pandémie, tout a pris du retard. Ainsi, l'inauguration aura probablement lieu au mois de septembre (date à confirmer). Mme B. Hirsch ajoute que Mme Capolarello ne sera pas présente lors de l'inauguration. En effet, suite à la réorganisation des différents établissements de l'école primaire au sein du DIP, Mme Capolarello restera directrice des écoles de la Tambourine et de la Vigne-Rouge ; quant à l'école de Troinex, elle sera rattachée à celle du Grand-Salève à Veyrier et le nouveau directeur ou la nouvelle directrice de l'établissement est en cours de sélection.

Questions

Mme Reymond-Dorsay désire savoir si les couleurs du banc ont des significations particulières.

Mme B. Hirsch répond que cette question n'a pas été abordée lors de la présentation des projets, mais les diverses couleurs font simplement référence au fait que le banc est un « mikado ». M. le Maire pense que les couleurs n'ont pas de signification particulière.

M. A. Odier demande si le banc du « bien-vivre ensemble » est une œuvre éphémère ou qui restera en

place dans le temps. Mme B. Hirsch répond qu'il s'agit d'une œuvre durable, qui nécessitera probablement, à terme, un peu d'entretien.

5. Présentation des comptes 2020

La Présidente passe la parole à M. Truan, qui donne connaissance des principaux éléments concernant les comptes 2020 de la commune ; il cite certaines informations du document envoyé aux membres du Conseil :

Compte de résultats 2020

Les comptes de l'année 2020 sont meilleurs que prévu ; le compte de résultat 2020 de la commune de Troinex boucle sur un excédent de revenus de CHF 1'224'120.-, qui se présente comme suit :

- Le total des revenus pour l'année 2020 s'élève à CHF 10'944'310.-, contre un budget initial prévu de CHF 9'446'325.-.
- Le total des charges se monte à CHF **9'720'190.-**, contre un budget prévu de CHF 9'487'384.-.

L'année 2020 a certes été marquée par la situation de crise liée au Covid-19 dont l'impact financier pour la commune est estimé à CHF 75'000.- selon un détail figurant à l'annexe 15a (commandée spécialement par le canton) et que M. Truan commentera dans la suite de la présentation des comptes.

Les charges de fonctionnement sont restées globalement stables par rapport à 2019.

Impôts communaux

L'essentiel des revenus de la commune sont les recettes fiscales.

Les recettes fiscales 2020 des personnes physiques inscrites dans les comptes sont supérieures aux prévisions budgétaires pour un montant de CHF 1'566'570.-. Cet écart s'explique principalement pour les raisons suivantes :

- Les taxations 2019 notifiées en 2020 (environ 67 % de bordereaux notifiés) montrent une situation meilleure que ce qui avait été estimé lors du bouclage des comptes 2019, ce qui a généré un correctif d'estimation d'environ CHF 900'000.- qui est enregistré comme recettes en 2020.
- Sur la base des recettes effectives 2019, l'estimation des impôts 2020 a été adaptée à la hausse.

Charges fiscales

Les résultats exceptionnels de cette année tiennent également compte de pertes effectives comptabilisées sur des créances fiscales de personnes physiques, pour un montant de CHF 425'893.- qui concerne essentiellement des créances datant de 2004 et de 2006 devenues irrécupérables.

En 2020, la commune a versé la somme de CHF 319'301.- dans le cadre de la péréquation financière intercommunale, ce qui correspond à environ 3% du budget, contre CHF 290'978.- en 2019. Ce chiffre est calculé par le Département des finances, sur la base de critères tels que l'indice de capacité financière et le nombre de places de crèche financées par la commune.

Compte des investissements 2020

Les investissements bruts pour le patrimoine administratif se sont élevés à CHF 987'529.- et se composent principalement des éléments suivants :

- Fonds d'investissements pour le développement urbain : CHF 130'900
- Salle des fêtes : travaux de mise en conformité et d'amélioration : CHF 147'208
- Crèche – étude du projet définitif : CHF 422'364
- Aménagement du territoire – suite des études en cours CHF 160'463

Bilan au 31 décembre 2020

Le total du bilan s'élève à CHF 96'310'278.-, ce qui correspond à une hausse de CHF 597'914.- par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par une hausse de la fortune nette de CHF 1'224'120.- (excédents de revenus 2020 diminués des remboursements d'emprunts contractuels pour un montant de CHF 626'206.-)

Impact de la crise sanitaire

M. Truan donne ensuite quelques informations sur l'impact de la crise sanitaire au cours de l'année 2020

(extraits de l'annexe aux comptes no 15a établie selon les instructions du Service des affaires communales (SAFCO)).

La répartition de l'impact financier (CHF 75'000.-) se présente ainsi :

- Coûts additionnels non budgétés : CHF 88'000
- Manque à gagner : CHF 134'000
- Economies sur budget dépensé : CHF 147'000

Ces montants sont notamment composés de :

Conseil municipal et Exécutif : économie de CHF 10'000.- pour la sortie du Conseil municipal annulée de CHF 14'000.- pour le voyage des magistrats (organisé par l'ACG) également annulé.

Administration générale : montant net d'environ CHF 9'400.- pour la mise en place d'un plan de solidarité pour les aînés. Heures supplémentaires effectuées, en partie payées (environ CHF 2'220.-) et en partie compensées par des congés (CHF 3'000.-). Achat de masques, gants et autres produits désinfectants pour CHF 3'000.-. Annulation de la soirée de la commune, remplacée par des paniers-garnis offerts aux participants : le budget non dépensé se monte à CHF 13'000.-.

Immeubles administratifs : cette rubrique présente une charge nette de CHF 11'000.- et se compose de réductions de loyers, de locations de salles annulées et d'économies réalisées dans les charges du personnel en raison de la diminution des heures de piquet et des heures de surveillance pour les locations de diverses salles.

Services du feu : une économie de CHF 9'100.- est réalisée, qui s'explique par le fait que les sapeurs-pompiers ont été moins sollicités, ce qui a engendré une baisse des soldes pour un montant de CHF 11'900.- En revanche, dans le cadre du plan cantonal ORCA, les sapeurs-pompiers ont effectué des patrouilles (durant les week-ends du printemps) qui ont engendré un coût de CHF 2'800.-.

Bâtiments scolaires : cette rubrique présente une charge nette de CHF 23'200.- essentiellement liée au respect des normes d'hygiène et sanitaires ainsi qu'aux heures de nettoyage qui ont doublé depuis la réouverture des écoles.

Fêtes et sorties scolaires : dans la mesure où la fête des promotions et les camps/sorties scolaires ont été annulés, une somme de CHF 55'800.- n'a pas été dépensée.

Culture : une économie de CHF 18'200.- a été réalisée dans cette rubrique, la plupart des manifestations communales (fête nationale, apéritif de Noël, etc.) ayant dû être annulées. Par contre, des dédommagements ont été versés à certains prestataires des manifestations annulées.

Sports et loisirs : la sortie des aînés et trois repas (sur quatre) pour les aînés ont été annulés, et le repas de Noël a été remplacé par une livraison de repas à domicile pour un coût d'environ CHF 11'900.-. Par ailleurs, le Tennis Club Troinex a été exonéré de loyer en 2020, ce qui représente un montant de CHF 6'500.-.

Accueil petite enfance : la rubrique présente un surcoût sur la garderie Gaspard et Trottinette d'environ CHF 30'000.- qui découle de la subvention supplémentaire (CHF 30'000.-) que la commune a versée à la garderie, celle-ci ayant été fermée pendant la période de confinement de mars à mai 2020 et rouverte partiellement jusqu'au 30 juin 2020. Par ailleurs, l'écolage a été remboursé aux parents.

Aide sociale : la commune doit assumer des charges d'un montant de CHF 6'700.- pour le plan de solidarité aux aînés ainsi que pour diverses subventions pour l'aide sociale.

Vente des cartes CFF (transports publics) : le taux d'utilisation 2020 se situe à environ 59%, alors qu'en moyenne, pour les années précédentes, ce taux se situait à plus de 80%. Ainsi, la commune a évalué le manque à gagner sur la vente des cartes journalières CFF à CHF 25'300.-.

M. Truan termine sa présentation en rappelant que ces comptes seront examinés par la commission des finances lors de la séance du 3 mai prochain.

6. Projet de délibération D221 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 160'000.- destiné à financer l'étude des espaces publics du centre du village

La Présidente passe la parole à M. Annen pour la lecture du rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 3 mars 2021 (cf. Annexe 1).

La Présidente ouvre la discussion.

M. Calame rappelle que le groupe des Verts est en désaccord avec une partie des conclusions du masterplan cité dans ce projet d'étude. Les tentatives de compromis des Verts ayant été écartées lors du précédent Conseil municipal, M. Calame annonce que ceux-ci se voient dans l'obligation, pour une question de cohérence, de s'abstenir pour le présent vote. Néanmoins, il tient à préciser que le groupe des Verts a confiance en M. Luc Malnati et espère que ce dernier prendra en compte l'ensemble des remarques faites lors des débats animés qui ont eu lieu au sein de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets. Par ailleurs, les Verts se réjouissent de pouvoir juger « sur plan » les résultats de cette étude et de continuer le travail sur ce projet, qui s'avère très important pour le développement de la commune. M. Calame fait encore part de ses regrets de ne pas avoir pu rédiger un rapport de minorité, notamment en raison du fait que le crédit d'étude a été voté avant la finalisation de la résolution, ce qui rendait difficile la possibilité de se prononcer (ou pas) en faveur d'un rapport de minorité.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu le Masterplan du centre du village approuvé par le Conseil municipal par la résolution R18 votée le 8 mars 2021,

vu l'offre de prestations et d'honoraires de l'agence Luc Malnati Architectes Urbanistes destinée à élaborer un projet des espaces publics et ouverts du centre du village et à préparer le dépôt d'une demande définitive d'autorisation de construire,

vu le rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 3 mars 2021,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

- 1. De procéder à l'étude des aménagements des espaces publics et ouverts du centre du village, jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire, et d'approuver l'offre d'honoraires de l'agence Luc Malnati Architectes Urbaniste.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 160'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
- 5. En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D221 est approuvée par 11 OUI et 5 abstentions (V et Soc).**

7. Rapport de la commission Développement durable et infrastructures concernant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes.

Avant de céder la parole à Mme Latour pour la lecture du rapport de la commission Développement durable et infrastructures concernant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes du 1^{er} mars 2021, la Présidente indique qu'il s'agit d'un rapport intermédiaire et que le Conseil municipal n'a en conséquence pas de délibération à voter lors de la présente séance.

Mme Latour rapporte que la commission Développement durable et infrastructures du 1^{er} mars avait pour objectif la discussion et le vote éventuel sur trois options proposées par la Mairie pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes. Elle rappelle en outre que la consommation annuelle de la salle des fêtes est de 158'000 kWh et que la facture d'électricité annuelle s'élève à 30'000 CHF.-.

Projet n°1 : investissement et gestion par la commune

Ce projet se distingue des deux autres projets proposés car il permet d'impliquer les Troinésiens dans le

projet, également par une participation financière. Ce dernier serait entièrement financé par la commune et les panneaux couvriraient une surface de 945 m². Une autoconsommation de 30 à 35% a été estimée, et la centrale serait réalisée et entretenue par des entreprises adjudicataires.

Mme Latour donne une information complémentaire sur l'investissement que devrait effectuer la commune : l'investissement brut serait de l'ordre de CHF 200'000.-, contre CHF 100'000.- pour l'investissement net. En effet, la différence serait financée par les parts achetées par des Troinésiens.-.

Un organisme financier (une régie) vendrait toute ou une partie de l'installation aux Troinésiens, ce qui représente la possibilité d'engagement des habitants ainsi qu'une aide financière pour la réalisation.

Deux variantes de rémunération des parts qui seraient achetées par les Troinésiens sont possibles :

- Soit 250 parts rémunérées à env. 5%. Le gain pour la commune après 25 ans s'élèverait à env. CHF 220'000.-.
- Soit le bénéfice serait réparti entre les 250 parts des habitants et les 250 parts de la commune, ce qui donnerait un gain d'env. CHF 172'000.- pour la commune après 25 ans.

Projet n°2 : SIG – m² solaire

Le deuxième projet (m² solaire) est proposé par les SIG. La surface d'implantation, soit 1'386 m², est plus grande que dans le premier projet. Il s'agirait de mettre à disposition la toiture pendant 25 ans (voire plus longtemps), et toute ou partie de l'énergie solaire serait consommée pendant 10 à 35 ans. Par ailleurs, aucun investissement n'est requis pour la commune et il n'existe aucun risque financier ou technique.

Le projet propose deux possibilités de gain :

- Sans participation de la commune, le gain annuel s'élèverait à environ CHF 4'000.-.
- Avec participation de la commune, le gain annuel s'élèverait à environ CHF 5'500.-.

Les Troinésiens pourront souscrire en primeur à des « parts m² », avec un retour de 100 kWh par part et par an. Ceci ne remboursera cependant pas le montant de CHF 360.- par part.

Projet n°3 : coopérative ENERKO

Le troisième projet est celui de la coopérative ENERKO, qui propose une surface d'implantation de 950 m². Elle propose également de végétaliser une partie du toit et l'autoconsommation a été estimée à 28%. Par ailleurs, l'investissement de la coopérative ENERKO se monterait à CHF 370'000.-

Mme Latour précise que les divers coûts et chiffres évoqués pour le projet n°1 seront encore affinés dès que l'offre d'une entreprise aura été retenue. La Mairie propose de choisir la solution où elle est propriétaire et gestionnaire de projet et qui permet l'engagement de la participation des Troinésiens (projet n°1).

Au vote, le projet n°1 a été accepté à l'unanimité par la commission Développement durable et infrastructures.

8. Propositions individuelles et questions

Projet « Le Champ des Possibles » : Mme V. Hirsch a pris connaissance d'un article dans la Tribune de Genève dans lequel la commune de Veyrier annonce l'organisation de son festival « Le Champ des possibles », sous réserve que celui-ci puisse avoir lieu. L'Exécutif ayant évoqué le fait que la commune de Veyrier pourrait demander à notre commune de participer à ce projet, la Présidente aimerait savoir si la Mairie a été contactée par Veyrier à propos de ce projet et/ou d'une éventuelle participation de Troinex.

En réponse, Mme B. Hirsch rappelle que « Le Champ des possibles » est un projet intercommunal. En effet, le fonds intercommunal participe à ce projet et plusieurs communes y ont investi de l'argent. En ce qui concerne Troinex, la commune s'est également engagée à participer financièrement au « Champ des possibles » et aura la possibilité de présenter un projet lors de ce festival, si la commune de Veyrier lui propose d'en faire partie, ce qui n'a toutefois pas encore été fait.

S'agissant de l'article paru dans la Tribune de Genève, Mme B. Hirsch explique que la commune de Troinex n'a pas été associée à la parution de cet article et que l'Exécutif a reçu peu d'informations officielles quant au projet veyrite. Elle ajoute que la commune de Veyrier a annoncé à sa population que des ateliers participatifs seront organisés dans le cadre du « Champ des possibles ».

Travaux forestiers près du champ de la cure : M. Calame évoque les travaux relativement importants qui ont été effectués dans le secteur de la paroisse catholique, ainsi que les nouvelles plantations qui ont été faites à cet endroit. Comme certains arbres possédant un diamètre important ont été abattus ou fortement élagués, M. Calame aimerait obtenir des informations sur ces travaux et connaître l'avenir de ce cordon boisé.

M. le Maire répond que ces travaux ont été commandés par la paroisse catholique et que la Mairie en a été informée au dernier moment.

M. Niederhauser confirme que tous les arbres qui ont été allégués ou abattus se trouvaient sur le terrain de la paroisse catholique. La Mairie avait été informée que la paroisse souhaitait faire ce type de travaux ; le président du Conseil de paroisse a informé l'administration quelques jours à l'avance que les autorisations pour l'élagage et l'abattage d'arbres avaient été délivrées et que ces travaux seraient effectués prochainement. M. Niederhauser ajoute que la paroisse, pour réaliser les travaux, a dû faire enlever la clôture qui séparait son terrain de celui de la commune ; elle a ensuite proposé de ne pas la remettre en place et de laisser cet espace ouvert. La Mairie a accueilli favorablement cette idée et les poteaux restants seront enlevés par le service de la voirie.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 20h55.

La Présidente :

Le Secrétaire :

Véronique Hirsch

Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

RAPPORT DE LA COMMISSION URBANISME, MOBILITE ET GRANDS PROJETS DU 3 MARS 2021

Mesdames et Messieurs les Conseiller.es municipaux,

Cher.es collègues,

Du fait d'une situation stratégique proche du centre de Carouge et de Genève, et de la proximité avec les communes françaises du pied du Salève, notre commune connaît une pression urbanistique importante.

Pour l'ensemble des élus, de cette législature et des précédentes, la préservation de la qualité de vie des habitants est une priorité : permettre aux Troinésiens de tous âges de se loger, se sentir en sécurité, se déplacer, faire ses courses, se promener, vivre ensemble et partager les espaces publics.

Dans ce cadre, la commune mène depuis 2018 un certain nombre d'études permettant de formaliser sa stratégie de développement et d'aménagement des espaces privés et publics (PDCom, plan de stationnement, plan directeur de l'énergie, densification de la zone 5, mobilité, plan lumière, etc.).

Dans sa séance du 3 mars 2021, la commission Urbanisme mobilité et grands projets a discuté de l'avancée du projet de requalification et de densification du centre du village, en particulier l'offre de prestations de l'agence Luc Malnati Architectes-Urbanistes (ci-après « LMAU ») pour l'accompagnement de sa mise en œuvre.

1. Le centre du village

Par « centre du village », on entend le périmètre délimité par le Nant-de-Sac, les chemins de la Fondelle, de Saussac, Jacques-Ormond, la place de la Mairie et le chemin de Moillebin.

Il couvre une surface d'environ 6 hectares et comprend les équipements publics suivants : la Chaumière, l'église catholique et la salle paroissiale, l'école et la salle communale. Sont également compris les immeubles 1-3-5 et 7-9 chemin Emile-Dusonchet ainsi que plusieurs maisons villageoises appartenant à la commune.

La plupart des parcelles comprises dans le périmètre d'étude sont maîtrisées par la commune, en pleine propriété ou au bénéfice d'un droit de superficie de la part de la paroisse catholique.

2. Projet de Masterplan

L'ambition de la commune est de garantir la cohérence des quartiers du « Pré-du-Curé », de l'école et de la salle communale, en gardant la maîtrise de la stratégie et de la conception des espaces publics et ouverts.

Pour ce faire, la commission Urbanisme mobilité et grands projets a souhaité que soit formalisé la « stratégie des espaces publics et ouverts » du centre du village à travers l'élaboration d'un « Masterplan », document permettant de préciser les orientations stratégiques d'aménagement du centre du village en vue d'assurer la cohérence des actions publiques et privées dans le territoire communal à long terme.

Cette étude a été confiée à l'agence LMAU, qui a notamment organisé, le 15 juin 2019, un atelier participatif avec l'Exécutif et le CM, afin de définir les principes que le projet devait intégrer.

Le projet de Masterplan a été présenté pour la première fois à la commission Urbanisme mobilité et grands projets lors de sa séance du 5 octobre dernier. Il a fait depuis l'objet de nombreuses discussions, souvent animées, en commission, avec toujours le même objectif : répondre aux besoins des habitants actuels et futurs, tout en préservant le cadre de vie et l'esprit troinésien.

3. Suite et mise en œuvre

Le Masterplan a permis de mettre en évidence des principes d'intervention, de définir des lignes directrices et un concept global et cohérent de développement pour le centre du village, qui accueillera plusieurs bâtiments de diverse nature, mais aussi des infrastructures liées à la mobilité et des espaces dédiés à la socialisation.

Sur cette base, il s'agit maintenant d'élaborer un vrai projet d'aménagement en vue de la réalisation d'un pré-équipement de la zone afin de permettre l'urbanisation de ce nouveau centre du village.

Dans ce but la Mairie propose de mandater l'agence LMAU pour élaborer un avant-projet des espaces publics et ouverts et préparer le dépôt d'une demande définitive de construire auprès de l'office des autorisations de construire.

Ce projet va se concrétiser par des plans des espaces publics précis, des détails constructifs, le choix de matériaux de revêtements, de végétaux, de luminaires, d'éléments de mobiliers urbains, etc. Une attention particulière sera portée à l'harmonisation de la rencontre des nouveaux aménagements prévus sur le site, avec les espaces publics environnants et avec les réseaux de mobilité périphériques.

Le mandataire va également organiser le dialogue entre la commune et les services du canton impliqués, tout au long de l'étude, afin de mettre en place une bonne collaboration et ainsi assurer des préavis favorables à l'autorisation de construire.

Décision

L'offre de prestations et d'honoraires de l'agence LMAU pour la réalisation d'un avant-projet des espaces publics du centre du village, jusqu'à la dépose de l'autorisation a été présentée à la commission Urbanisme mobilité et grands projets lors de sa séance du 3 mars 2021.

Mme Straccia Mollard, responsable technique communale, a analysé et contrôlé cette offre, en particulier s'agissant des coûts prévisionnels, nous la remercions pour le travail réalisé dans ce cadre.

Sur la base des documents remis et des nombreux échanges ayant eu lieu durant les 4 derniers mois en commission, l'offre de prestations et d'honoraires de l'agence LMAU de CHF 160'000.- TTC a été acceptée par 8 OUI et 1 NON.

La commission Urbanisme mobilité et grands projets vous recommande ainsi d'accepter la proposition de délibération D221 qui vous est présentée ce soir.

Troinex, le 8 avril 2021

Jérémy Annen